

Québec, le 2 juin 2014

6211-08-013

Madame Laurence Grandmont
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les
changements climatiques
675, boul. Renée Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet d'exploitation du gisement de nickel Dumont à Launay par Royal
Nickel Corporation
Questions complémentaires du 2 juin 2014 (n^{os} 1 à 18)**

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la
commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements
complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission
souhaite recevoir les réponses **d'ici le 4 juin 2014** pour la bonne marche de ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions
d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

p.j. Annexe de questions du 2 juin 2014

Les eaux souterraines

1. La clé de digue en tranchée composée de stériles miniers, de sable et gravier qui remplacerait l'argile en place au pourtour des digues du parc à résidus risque-t-elle de causer une contamination de l'eau souterraine? Le cas échéant, de quelle ampleur?
2. Veuillez expliquer ce que sont les seuils d'alerte équivalents à 10 %, 20 % ou 50 % du critère d'eau de consommation qui ont été considérés par le promoteur dans son étude hydrogéologique selon que les paramètres sont liés au risque cancérigène, d'ordre esthétique ou autres (PR3.7, p.24).
3. Il est mentionné dans le plan de restauration préliminaire qu'à l'étape 4, une fois les activités minières de la fosse terminées, la mine à ciel ouvert serait partiellement remplie de 498 Mt de résidus du concentrateur.
 - Compte tenu de la quantité de résidus miniers qui serait acheminée directement dans la fosse, quelles sont les exigences de votre ministère à cet égard à ce stade-ci?
4. Quelle est la robustesse des modèles utilisés quant à la modélisation des eaux souterraines?

Eau de surface

5. Les eaux de précipitation et de ruissellement captées dans l'empreinte des aires d'accumulation et dans le système de drainage associé fourniraient une portion non négligeable de l'eau de procédé au concentrateur.
 - Cette modification à l'hydrologie naturelle du site modifierait-elle l'hydrologie aux alentours ainsi que la qualité des cours d'eau et des milieux humides avoisinants? Le cas échéant, dans quelle mesure?

Gestion des solides

6. Selon le guide de caractérisation des résidus miniers et du minerai de votre ministère, il existe un nombre minimum d'échantillons recommandés pour chacune des catégories de résidus.
 - De quelle façon les prescriptions incluses dans ce guide s'appliquent-elles à un projet minier soumis à la procédure d'évaluation environnementale?
 - Tenant compte des quantités des différentes unités géologiques qui feraient l'objet d'une extraction ou d'un traitement de minerai, quel serait le nombre minimal d'échantillons requis aux fins d'analyse, par type de matériau?

7. RNC a procédé à une série d'essais de lixiviation dans le but de déterminer le potentiel des résidus de larguer des métaux en solution dans le milieu récepteur, soit des méthodes d'essais qu'il nomme statique (TCLP; SPLP; CTEU9) et cinétique. Il soutient que toutes les méthodes d'essai de lixiviation à court terme ont une capacité limitée de représenter les conditions de lixiviation réelles et que les essais de type cinétique offrent une meilleure évaluation des taux de mobilisation chimique probables.
 - Quel est l'avis de votre ministère à propos des deux types d'essais?

Gestion des risques

8. Quelle serait la limite de vibration à respecter pour une digue?
9. Au Québec ou au Canada, y a-t-il déjà eu des déversements de résidus miniers de 3,6 Mm³ ou plus?

Le suivi

10. Quelle démarche le Centre de contrôle environnemental du Québec suit-il pour traiter les manquements à la législation environnementale?
11. Combien d'avis de non-conformité environnementale ont été émis par la Direction régionale du contrôle environnemental du MDDELCC pour des projets miniers situés en Abitibi-Témiscamingue depuis 2009?
 - Combien de ces avis de non-conformité ont mené à des enquêtes de la part du MDDELCC?
 - Combien de ces enquêtes ont mené à des accusations, des amendes financières ou d'autres formes de pénalités depuis 2009?
12. En première partie d'audience publique, un des représentants du MDDELCC a indiqué la présence de huit personnes à la direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec afin d'assurer le suivi et le contrôle de tous les projets miniers. Veuillez préciser les éléments suivants :
 - Combien de personnes-année-temps-plein équivalent à la Direction régionale du contrôle environnemental du MDDELCC de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec sont attitrées exclusivement au suivi et au contrôle des projets miniers et; quel est le budget équivalent annuel associé à ce nombre de personnes-année en salaire et en frais de déplacement pour couvrir l'ensemble du territoire?
 - Quel est le budget total de la Direction de l'analyse environnementale du MDDELCC pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec?

- Quelle portion de ce budget est exclusivement attirée au secteur minier ou à l'analyse de projets miniers?
 - Quel est le nombre équivalent de personnes-année temps plein attirées à l'analyse des projets miniers?
 - Quel est le nombre équivalent de personnes-année temps plein attirées à l'analyse des plans de restauration et des garanties financières?
13. Considérant que les projets miniers ont pratiquement triplé au Québec depuis 10 ans, que les activités minières se maintiendront ou augmenteront dans les prochaines décennies et que davantage de projets miniers seront désormais assujettis à la procédure d'évaluation environnementale et d'examen public:
- Les directions régionales du MDDELCC prévoient-elles des augmentations de ressources (personnel et budget) pour assurer l'analyse, le suivi et le contrôle des projets miniers d'ici les dix prochaines années?
14. Selon ce qui est mentionné dans l'étude d'évaluation des impacts des vibrations et des suppressions d'air, différentes études ont démontré que, dans certains cas, les dynamitages peuvent engendrer temporairement une turbidité de l'eau souterraine (matières en suspension).
- Est-il souhaitable qu'un suivi des MES soit effectué dans les différents puits d'observation et des puits privés lors des dynamitages? Le cas échéant, de quelle façon?
 - Si un taux anormal de MES était détecté dans ces puits, quelles seraient les mesures à prendre?

Les aspects biologiques

15. Le promoteur prévoit évacuer de la fosse entre 2 800 et 5 500 m³ d'eau souterraine chaque jour. Cette opération n'aurait pas d'impact selon lui sur les milieux humides, faisant valoir que les sols sous-jacents y sont imperméables ou possèdent une capacité de rétention de l'eau élevée et qu'au rythme des précipitations, les sols devraient conserver suffisamment d'humidité pour ne pas drainer l'eau des milieux humides.
- Qu'en est-il de la préservation et de l'intégrité des fonctions écologiques des milieux humides relative à la faune et la flore?
16. Dans l'objectif de dresser un portrait clair des milieux humides dans la MRC de l'Abitibi, la commission aimerait savoir si votre ministère possède des données concernant la caractérisation et l'évolution des superficies des milieux humides. Si oui :

- Sous forme de tableau (x), quelle est la répartition des milieux humides par classes (nombre, superficie, répartition du nombre et répartition de la superficie et la taille moyenne)?
 - Les milieux humides représentent quelle proportion de la superficie des milieux naturels du territoire de la MRC?
 - Quelle a été l'évolution des superficies de milieux humides dans la MRC de l'Abitibi dans les dernières décennies?
17. Votre ministère peut-il fournir des informations concernant l'altération des milieux humides dans la MRC Abitibi au cours des dernières décennies?
- Dans l'affirmative :
 - Quels sont les types de milieux humides qui ont été altérés et dans quelles proportions?
 - Quelles sont les causes de ces altérations?

La procédure

18. Depuis le dépôt de l'avis de projet de Mine Dumont, relativement au délai prescrit de 15 mois pour les projets miniers, combien de mois sur un total de 15 le projet est-il actuellement rendu?

Dépôt de document :

La Directive 019